



**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
STAR**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.076.930 DINARS
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS
R.C Tunis B 173391996
MAT FISCAL 2388 V/ P/M/ 000**

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont invités le **Mercredi 22 avril 2020 à 09h30'** au Siège Social Square Avenue de Paris -Tunis- pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2019,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et approbation des conventions,
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,
- 9- Pouvoirs en vue des formalités.

Le projet des Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2020

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat 2019	22 057 373 408
Résultats reportés 2013 & antérieurs	33 175 323 143
Résultats reportés 2018	110 417 949 721
Total	165 650 646 272
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2019	1 690 874 000
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	8 815 387 260
Résultats reportés 2013 & antérieurs	24 359 935 883
Report à nouveau 2019	129 784 449 129
Total report à nouveau	154 144 385 012

En conséquence, il sera servi un dividende de 3,820 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source au titre de l'Impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du/05/2020 auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Lotfi DEBBABI en tant qu'administrateur représentant de la Société Tunisienne de Banques en remplacement de Monsieur Samir SAIED,
- Monsieur Sami ZOUBEIDI en tant qu'administrateur représentant le Ministère des Finances en remplacement de Madame Imene HMILA,
- Madame Ghada HARROUCH en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de Monsieur Mohamed SKIMA,
- Messieurs Yu-Yi FANG et Didier LALUET en tant qu'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Messieurs Charles DE TINGUY et Olivier DE BAGLION.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Madame Ghada HARROUCH et de Messieurs Lotfi DEBBABI, Sami ZOUBEIDI, Yu-Yi FANG et Didier LALUET en qualité d'administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 :

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques
 - * Monsieur Samir MLAOUHIA
 - * Madame Najoua KHRAEIF
 - * Monsieur Sami ZOUBEIDI
 - * Monsieur Lotfi DEBBABI
 - * Madame Ghada HARROUCH
- Cinq membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations:
 - * Monsieur Olivier PEQUEUX
 - * Monsieur Fabrice HEYRIES
 - * Monsieur Yu-Yi FANG
 - * Monsieur Didier LALUET
 - * Monsieur Habib KARAOULI
- Deux membres représentant les privés :
 - * Monsieur Ezzeddine EL KADHI
 - * Ekuity Capital : Monsieur Aymen BEN AYED.

dont les candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Mazars » représenté par Monsieur Hédi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2020, 2021 et 2022 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution

L'assemblée Générale ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Hassene FEKI "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit Marocain " RMA Assistance".

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à